



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

Centre de Tunis pour la liberté de la presse adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis
N° tel et Fax: +216 71288655 site : www.ctlj.org mail : info@ctlj.org

Design Tarek alghorani



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE





Centre de Tunis pour la liberté de la presse adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis
N° tel et Fax: +216 71288655 site : www.ctlj.org mail : info@ctlj.org

Staff de l'unité :

Le site web www.ctlj.org
Tel et Fax de l'unité : 71890956

□ Le coordinateur général du projet : Fahem Boukaddous
Email : fahem.boukaddous@ctlj.org
Téléphone : 95843975

□ L'assistante du projet : Ahlem Bousserwel
email : info@ctlj.org
Téléphone:24 54 93 73

□ Le Moniteur des violations : Mohamed Yassine Jlassi
Email : observatoire@ctlj.org
Téléphone:22 65 20 08

□ Responsable multimédia : Tarek Alghorani
email : tg@ctlj.org
Téléphone:27 42 93 22

□ Le consultant juridique maitre : Mondher Cherni
Email : maitrechernimondher@gmail.com
Téléphone:98 35 15 84

Rapport sur les violations contre la presse tunisienne au cours **du mois de Février 2013**

1 – Préambule :

Le mois de février a été marqué par le maintien de l'évolution des abus commis envers la presse tunisienne. En effet, l'Observation du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse enregistré 31 agressions contre des personnes qui exercent dans le secteur de la presse.

36 hommes et 16 femmes travaillant dans 5 chaînes de télévision, dont deux privées, une associative et deux étrangères ont subi des dommages, suite à ces abus, outre des journalistes de 7 chaînes de radio dont deux privées, une associative et une autre diffusant sur le WEB, ainsi que des journalistes de cinq journaux dont deux privés, un partisan, un étatique et un autre étranger et enfin des journalistes de la presse électronique dont une agence de presse, au nombre de 6.

Le mois de février s'est caractérisé par l'apparition de menaces de mort envers les hommes et les femmes de média, au lendemain de l'assassinat de Chokri Belaïd et a concerné Sofiène Chourabi, Zied El Hénî, Néji Bghouri, Ramzi Bettaïeb, Nawfel Ouertani, Haïtham Makki et Ali Laâbidi. Menace de liquidation physique, devenue, un des plus importants défis à relever par la presse tunisienne après la révolution et qui risque, cependant, de freiner cet élan d'audace retrouvé chez bon nombre de journalistes dans l'exercice de leur métier.

Les abus envers les journalistes par les forces de sécurités ont pour leur part retrouvé un regain, essentiellement, pendant la gestion des manifestations par la police. 13 des 32 abus envers la presse s'inscrivent dans ce contexte, jetant le doute sur une éventuelle chance d'amélioration des rapports entre la sécurité et les médias et affaiblissant les efforts des Organisations nationales et internationales en matière de formation des forces de sécurité sur les méthodes qui consistent à mieux appréhender les manifestants et les journalistes.

Un autre genre d'abus est apparu ce mois de février et qui consiste à brouiller les ondes radios ou carrément à interrompre la transmission.



Centre de Tunis pour la liberté de la presse adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis
N° tel et Fax: +216 71288655 site : www.ctlj.org mail : info@ctlj.org

Des plaintes ont été adressées, à ce propos, à l'Office national de la télédiffusion.

Par ailleurs, un recul a été constaté en termes d'incrimination de journalistes, dans la mesure où le mois de février n'a enregistré qu'un seul cas d'appel par le ministère public ayant abouti au classement de l'affaire Mouna Bouazizi, journaliste à « Ech-Chourouk ». Néanmoins, ce constat n'est pas pour calmer les inquiétudes quant au caractère sérieux des menaces qu'encourent les journalistes et les blogueurs qui risquent de se voir à tout moment convoqués par la justice suite à des plaintes pouvant provenir de personnalités politiques et autres Constituants.

Dans ce contexte, il importe, également, à l'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse de relever l'exacerbation du caractère incitatif de certains propos à l'encontre des journalistes, dans de nombreuses tribunes, tant privées que publiques, ce qui n'est pas étonnant, dès lors où même pendant des manifestations organisées par des parties pro-gouvernementales, après le 6 février, on n'hésite pas à lever de dangereux slogans visant les journalistes.

2 – Les violations :

***01/02/2013 :**

Agressions contre des journalistes à Kairouan :

Tijani Boudidah, correspondant de la chaîne privée « Hannibal » a fait objet de violences verbales et de tentatives d'empêchement de couvrir un mouvement de protestation des « Ligues de protection de la révolution » contre le meeting du Parti républicain. Le journaliste a été cerné par de nombreux manifestants qui l'ont accusé de partialité, lui intimant l'ordre de quitter les lieux avant de le bousculer. Ces mêmes personnes ont interdit le cameraman de la même chaîne, Adel Nagati de filmer ce qui se déroulait devant le local de l'UGTT. L'intervention des forces de polices qui l'ont aidé à pénétrer dans la salle où se tenait le meeting, n'a pas aidé le caméraman à bien accomplir sa mission, vu l'état psychologique dans lequel on l'a mis.



Centre de Tunis pour la liberté de la presse adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis
N° tel et Fax: +216 71288655 site : www.ctlj.org mail : info@ctlj.org

Les correspondants du journal privé »Ec-Chourouk », Najeh Zaghdoudi et Sameh Jamméli, ont été, également, empêchés, de leur côté, de couvrir la même manifestation.

***02/02/2013 :**

Recours en appel et classement de l'affaire Mouna Bouazizi :

Le ministère public du Tribunal de première instance, réuni à Tunis le 02 février 2013, a rejeté en appel la plainte déposée à l'encontre de la journaliste Mouna Bouazizi, déposée contre elle par le président du conseil de gestion des incidents des établissements scolaires et universitaires, suite à un article signé par la journaliste, en date du 07 décembre dernier, dans lequel elle évoque des soupçons de corruption au sein de la mutuelle indiquée. Le tribunal de première instance avait déjà émis, le 31 janvier dernier, un jugement relatif au classement de cette affaire pour vice de procédures.

Les avocats de Bouazizi considèrent que si le tribunal de première instance a décidé l'annulation des procédures, rien, de ce fait, ne justifie que le ministère public procède au recours, considérant que le maintien de ce dossier ouvert, est une épée de Damoclès au dessus de la tête de Bouazizi, car, cela laisse la porte ouverte à une éventuelle incrimination, ce qui participera, forcément, à la terroriser et à la freiner dans la réalisation ce genre d'enquête.

***03/03/2013 :**

Perturbation des ondes de radio « Sawt Al Manajem » :

L'Office national de télédiffusion a procédé, le dimanche 3 février, et à deux reprises, précisément à 9h33 et à 9h42, à la perturbation des ondes de la radio associative « Sawt Al Manajem » (La voix des mines) en émettant, en lieu et place, le programme de la radio publique régionale « radio Gafsa », sur la même fréquence de « Sawt Al Manajem ». La perturbation a duré entre 6 et 9 minutes, à chaque fois.

***04/02/2013 :**

Une ordonnance judiciaire interdit radio « Mozaïque FM » de diffuser une interview avec Abou Yadh :

Le juge d'instruction de la troisième chambre du tribunal de première instance de Tunis a émis, le lundi 4 février, une ordonnance interdisant à la chaîne de radio privée « Mozaïque FM » de transmettre une interview avec le leader de l'organisation « Ansar Chariâ » Seif Allah Ben Hassine Al Mokni, Alias Abou Yadh. Le juge justifie sa décision dans un courrier adressé le lundi, à la direction de la radio, du fait que Abou Yadh, était recherché par la justice en tant qu'accusé d'assassinat d'une personne, d'avoir provoqué des troubles contre la sécurité intérieur et d'avoir

commis un acte terroriste pendant les événements de l'Ambassade américaine, au mois de septembre dernier et qu'un mandat d'amené était lancé à son encontre. Le juge considère que la diffusion d'une telle interview peut influencer le cours de la justice et que les propos d' Abou Yadh risquent de comporter des messages codés en direction de ses adeptes.

****06/02/2013 :***

Agression contre des journalistes dans la capitale et à Gafsa :

Le 06 février, les journalistes Hichem Kasmi et Meriem Nasri du site électronique « Jadal », le journaliste Yassine Jelassi, correspondant du journal londonien « El Hayet », Saïda Trabelsi de la chaîne satellitaire « El Hiwar Ettounoussi » et Lassâd Mahmoudi, journaliste de « Radio Twensa » diffusée dans Internet ainsi que la photographe indépendante, Sabine Belkhouja, ont été battus par les forces de sécurité qui dispersaient un mouvement de contestation contre l'assassinat de l'opposant politique Chokri Belaïd, à l'Avenue Habib Bourguiba à Tunis. Dans le même ordre, le local du site électronique « Tanit presse » à la Place Barcelone, a été la cible de jets de pierres et de gaz lacrymogène lancés par les forces de police qui visaient le balcon du local. Ahmed Nadhif, journaliste du site, précise que lorsqu'il était, en compagnie de ses collègues, en train de filmer les actes d'agression des forces de police sur les manifestants, des agents leur ont lancé des

pierres et deux bombes lacrymogènes, en direction du balcon, les bombardant d'insultes et de menaces, promettant de les châtier.

Le journaliste de la radio associative régionale « Sawt El Manajem », Zied Ben Omar, a été pour sa part, brutalisé, au moment où il était en train de filmer une agression de policiers sur un citoyen dans le centre ville. Ils l'ont attaqué tout en l'accusant de les filmer, eux, au lieu de focaliser sur les événements tout en proférant en sa direction des propos indécents et le tirant par le bras, tentant de lui arracher son matériel de travail, sans, toutefois, y parvenir. Ces même policiers l'ont, également, accusé de manquer d'objectivité et de vouloir semer la confusion et le trouble, avant de l'obliger à quitter les lieux. Fethi Rhimi, de la même chaîne radio a subi, lui aussi, au cours des mêmes événements, des actes d'agression.

De son côté, Adel Akremi, directeur du bureau de Gafsa, du groupe de presse privé « Dar Al Anwar », et au cours du même mouvement de protestation, s'est vu attaqué dans le but, notamment, de le démunir de son matériel de travail, par un manifestant, qui a voulu lui ôter la carte mémoire de l'appareil en sa possession, si ce n'était l'intervention de citoyens et de quelques agents de sécurité pour qu'il ait pu récupérer sa caméra.

A Gafsa, toujours, le correspondant de la chaîne électronique privée « Tunis Al Ikhbarya » exerçant à Gafsa, Houssein Bouchiba a été violenté par des membres, proches du « mouvement Nahdha », selon ses dires. Son téléphone portable lui fut arraché et il a été interdit d'effectuer sa mission.

- ***Interruption d'émission sur Radio « Oxygène FM » :***

L'Office national de télédiffusion, a interrompu l'émission de la Radio régionale privée « Oxygène FM », le 6 février, des heures durant, pour des impayés à hauteur de 88 mille dinars. Selon Ahmed Rafrafi, directeur de programmation de la radio, des négociations ont été menées avec l'Office, ayant abouti à un accord de prorogation, jusqu'au 18 février pour règlement de dû, avant de prendre la décision de priver définitivement la radio de transmettre.

***07/02/2013 :**

Poursuite des agressions à l'encontre de journalistes pendant la couverture d'une manifestation de dénonciation de l'assassinat de Chokri Belaïd :

Le 7 février, Ferida Mabrouki, correspondante de l'Agence Tunis Afrique Presse (TAP), à Gafsa a fait objet de violence verbale par un agent de police en uniforme, alors qu'elle effectuait son devoir professionnel, en couvrant des affrontements entre policiers et manifestants, survenus suite à l'assassinat de Chokri Belaïd. Un agent l'a insultée, en usant, notamment de propos malséants et avilissants au vu et au su des citoyens présents.

Le journaliste Ahmed Akouni, correspondant de la chaîne électronique « Tounes Al Ikhbarya » exerçant à Gafsa, a été atteint par une balle en plastic au niveau de l'épaule quand il était en train de filmer et de transmettre les affrontements entre les forces de police et les manifestants. Sa collègue Chiraz Khenissi, a fait objet, dans la foulée, d'une violente agression dans le centre de Gafsa, quand un agent de police l'a bousculée et traînée par terre.

Une autre consœur travaillant dans la ville de Gafsa, elle aussi, Abir Essid, a été agressée par une personne, vêtue en civil, mais se présentant comme étant un agent de police. Ce dernier a violemment dessaisi la journaliste de son appareil photo avant de la jeter par terre. Les faits sont survenus au moment où la journaliste photographe couvrait les manifestations dénonçant l'assassinat de Belaïd où elle a eu, pour sa part, son lot d'insultes à caractère dégradant par le même préposé agent.

A Tunis, cette fois, dans la capitale, Le journaliste de « Radio kalima », Lotfi Wafi, a été brutalement agressé à l'Avenue de Carthage, pas loin de l'Avenue Habib Bourguiba. Trois agents de police lui ont asséné des coups de matraques et de pieds au moment où il couvrait un mouvement de protestation, avant de tenter de l'emmener au poste de police de l'Avenue de Yougoslavie, si ce n'est l'intervention de figures syndicales.

Par ailleurs, des vociférations ont été lancées à l'adresse de Taraq Ghourani, blogueur et administrateur du site WEB du Centre de Tunis



Centre de Tunis pour la liberté de la presse adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis
N° tel et Fax: +216 71288655 site : www.ctlj.org mail : info@ctlj.org

pour la Liberté de la Presse, par des agents de police qui l'ont bassement insulté quand il filmait leurs actes d'agression envers un citoyen qu'ils avaient sorti du café de Paris. Déjà, la veille, Ghourani a du subir les coups de bâtons assésés par les forces de police qui ont voulu l'empêcher de les filmer alors en train de disperser une marche populaire, à l'Avenue Habib Bourguiba et que même lorsque Ghourani s'est enfui dans une rue succursale, ils l'ont poursuivi et insulté, faisant tout pour l'empêcher de filmer.

***08/02/2013 :**

Agression contre le correspondant de Radio « Cap FM » à Gafsa :

Dans la matinée du 8 février le journaliste Mawen Ksira, correspondant de la radio régionale privée « Cap FM » a été atteint, au moment où il couvrait des affrontements, entre manifestants et forces de police, devant le poste l'arrondissement de police de Gafsa. D'autres jeunes, en

colère, car empêchés de manifester en signe de soutien à Belaïd, par l'usage de la force, ont été ciblés lorsque Ksira a été atteint, par une grosse pierre au niveau du ventre, ce qui a obligé les forces de police à le secourir dans leur centre de soin privé avant de le déplacer dans un établissement régional.

***09/02/2013 :**

Le journaliste Zied El Hénî devant la justice :

Dans la matinée du 9 février, il a été décidé le report de l'audience à laquelle devait se présenter le journaliste et membre du bureau exécutif du syndicat national des journalistes tunisiens, Zied El Hénî, devant le juge d'instruction de la 13^{ème} chambre du tribunal de première instance de la capitale à propos des données qu'il a révélées la veille au soir sur une chaîne de télévision tunisienne privée. Lors de cette émission, Zied Eh Hénî avait affirmé qu'il détenait des informations impliquant un responsable sécuritaire dans l'affaire de l'assassinat du leader politique Chokri Belaïd. Au cours de la même émission, le porte parole officiel, du

ministère de l'intérieur, était intervenu pour commenter les propos de Zied El Héni et l'avait menacé de poursuites judiciaires. A sa sortie des studios de la télévision, Zied et à sa grande surprise constate qu'il était déjà attendu par des membres sécuritaires, devant l'Etablissement de la télévision, à une heure tardive, et une convocation à se présenter devant le juge d'instruction, le samedi 9 février lui a été remise.

Zied El Héni précise que la convocation en question n'est pas réglementaire, dès lors où elle n'est pas signée par le tribunal et exprime son étonnement d'être convoqué pour un jour chômé par les tribunaux, considérant que ces pratiques visent à intimider les journalistes et à les réduire au silence. Les avocats de Zied, affirment, de leur côté, que le juge d'instruction dit qu'il n'était pas au courant de cette convocation adressé à El Héni et qu'il ne possède aucun document concernant son interrogatoire. Les avocats ajoutent, que cette mesure n'a rien de légal et qu'elle a été décidée arbitrairement par le ministère de l'intérieur qui s'est manifesté illico dès les déclarations d'El Héni dans le but d'étouffer sa voix et de l'acculer à taire la vérité.

Rappelons que le nom de Zied El Héni figure dans une liste de personnalités menacées de mort.

***10/02/2013 :**

Agression contre le correspondant de la chaîne « Ettounissia » à Gafsa :

Le journaliste Hakim Zitouni, caméraman de la chaîne privée « Ettounissia », exerçant à Gasfa, a été agressé par des citoyens dans la soirée du dimanche 10 février, alors qu'il était en cours d'effectuer un reportage avec un leader régional du mouvement Nahdha. Zitouni, déclare qu'un nombre de citoyens l'ont violenté verbalement et l'ont bousculé, lui arrachant l'enregistrement en l'insultant, lui et la chaîne pour laquelle il travaille.

***11/02/2013 :**

Menaces de mort à l'encontre de journalistes tunisiens :

Très souvent, La radio privée, « Mozaïque FM », reçoit des menaces visant ses journalistes, Nawfel Ouertani et Haithem Makki. Ces derniers jours, nombreux appels téléphoniques ont été reçus par la chaîne, menaçant de liquidations physiques.

Ouertani affirme que ce genre de menaces ne datent pas d'aujourd'hui, mais deviennent plus insistantes, surtout, depuis l'assassinat du martyr Chokri Belaïd et c'est ce qui devient inquiétant, selon ses dires, d'où la décision de l'administration de la radio de solliciter une protection auprès du ministère de l'intérieur en plus d'une plainte déposée à cet effet à charge des services de lutte contre la criminalité de Tunis.

Nawfel Ouertani considère que les menaces de mort reçues par lui-même et son collègue Haithem Makki, ont pour mobile leur production journalistique qui ne semble pas convenir à « certaines parties extrémistes » qu'il accuse clairement d'être les initiateurs de ces visées.

Dans le même ordre, le journaliste, Sofienne Chourabi, rédacteur en chef adjoint du site électronique « Jadal », a été gagné, lui aussi, par les mêmes menaces de liquidation physique. Chourabi, affirme qu'il reçoit quotidiennement des menaces de mort à travers des e-mails, à cause de ses articles « critiques envers le régime et le parti au pouvoir ».

***12/02/2013 :**

Le journaliste Néji Bghouri se plaint de menaces de mort :

Le journaliste et ancien président du syndicat des journalistes tunisien, Néji Bghouri, a dressé un courrier au ministre de l'intérieur, en date du 12 février 2013, après avoir constaté qu'il était observé par une personne inconnue.

Bghouri affirme qu'une personne inconnue était venue sur les lieux de son travail, la matinée du jour même et a demandé des renseignements, auprès de la femme de ménage, sur les horaires de son arrivée et de sa

sortie du bureau, au moment où deux autres personnes étaient installées dans une voiture à attendre pendant un long moment.

Bghouri précise que ces pratiques viennent s'ajouter à d'autres menaces de mort répétées, parvenant à travers Internet, outre une menace de liquidation physique qu'il a reçu le 14 janvier 2013, par un membre des ligues de protection de la révolution et d'une manière ostentatoire, en public, à quelques mètres du ministère de l'intérieur.

***16/02/2013 :**

- Agression contre la journaliste Meriem Zamzari :

La journaliste Meriem Zamzari, de l'hebdomadaire partisan « Sawt echaâb » (la voix du peuple), a fait objet, au soir du 16 février, d'une agression physique et verbale au moment où elle couvrait une marche à laquelle a appelé, le mouvement Nahdha à l'Avenue Habib Bourguiba dans la capitale tunisienne.

Zamzari déclare qu'au moment où filmait la manifestation au niveau de l'hôtel El Hana international, dans le centre de Tunis, nombreux manifestants se sont dirigés vers elle, l'insultant et la qualifiant de traîtresse de la Nation et d'appartenir aux « médias de la honte » avant de la bousculer violemment. Des L'intervention de citoyens présents sur les lieux avait permis d'éviter le pire.

- Interdiction de la bloggeuse Nadia Daoud de couvrir une manifestation de protestation contre l'assassinat de Belaïd.

La bloggeuse et photographe indépendante, Nadia Daoud, a été la cible d'une agression, dans l'après midi du dimanche 16 février, dans le quartier d'El Menzah de la capitale tunisienne, par des personnes présentes sur les lieux pendant que se tenait une manifestation commémorative du Martyr Chokri Belaïd.



Centre de Tunis pour la liberté de la presse adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis
N° tel et Fax: +216 71288655 site : www.ctlj.org mail : info@ctlj.org

Nadia fut bousculée violemment et chassée des lieux où elle faisait son travail et les personnes qui l'avaient agressée l'ont traité des pires qualificatifs et l'ont accusé d'espionnage et de chercher la renommée sur le compte de la vérité.

Depuis son témoignage sur l'affaire de l'assassinat de Belaïd, qui n'a pas plu à ses ennemis, Daoud vit un état psychologique délicat, conséquence des campagnes qui l'ont visée.

***20/02/2013 :**

Menace de liquidation contre Ramzi Bettibi :

L'équipe du site électronique « Nawat » est souvent sujette à des menaces, particulièrement, le journaliste Ramzi Bettibi, qui a obtenu de nombreuses informations qui confortent les menaces réelles visant sa liquidation physique.

Bettibi affirme qu'il a pu obtenir des informations de différentes sources, tant militaire que sécuritaire ou encore judiciaire, qui prouvent cette hypothèse, et ce, à cause d'articles qu'il a écrit ou auxquels il a contribué avec son équipe et qui sont publiés sur le site « Nawat ».

Bettibi considère que les investigations publiées sur le site, relatives à l'affaire de l'homme d'affaires Fethi Dammak et l'affaire du dispositif secret du mouvement Nahdha, ont fait que l'équipe de « Nawat » est devenue une cible privilégiée et son site exposé à des attaques électroniques.

***26/02/2013 :**

Des journalistes empêchés de couvrir une conférence de presse au siège du ministère de l'intérieur :

Les services du ministère de l'intérieur ont empêché, le 26 février, une quinzaine de journalistes et photographes de couvrir une conférence de presse donnée par le ministre de l'intérieur, pour faire la lumière sur l'assassinat de Chokri Belaïd.

Cet empêchement a été justifié par l'encombrement de la salle où devait se tenir la conférence de presse de par son exigüité et qu'il y était impossible de contenir tous ceux qui désiraient être présents. Toutefois, les équipes journalistiques interdites d'accès attribuent cette décision sur le compte de la politique des deux poids deux mesures, précisant que les médias proches du gouvernement, étaient constitués de nombreux journalistes au moment où les autres sont exclus.

Ces derniers avaient protesté contre ces méthodes et avaient filmé leur mouvement de contestation qui a été marqué, d'ailleurs, par l'intervention d'agents sécuritaires, qui leur ont confisqué de deux

caméras appartenant aux deux chaînes « El Hiwar Ettounoussi » et « Ettounissia » et supprimé leur contenu.

***27/02/2013 :**

Agression contre un correspondant du site « Jadal » à Sidi Bouzid :

Un groupe de salafistes a procédé au harcèlement du journaliste et blogueur Ali Abidi, correspondant du site « Jadal » lorsqu'il était en train de couvrir une conférence dans une mosquée à Sidi Bouzid. Le journaliste a été évacué de la mosquée à deux reprises et son téléphone portable lui a été confisqué avant qu'il ne soit battu par l'un des présents.

Des menaces de mort lui ont été lancées par plus d'un individu.

***28/02/2013 :**

Tentative d'interdiction du directeur du site « Nawat » de filmer un mouvement syndical :

Sami Ben Gharbia, directeur du site « Nawat » a été l'objet d'une tentative de confiscation de sa caméra par des forces de police, au moment où il s'apprêtait à filmer un mouvement de contestation, organisé par les proviseurs, devant le ministère de l'éducation nationale à Tunis.

Ben Gharbia affirme que les agents de sécurité se sont dirigés vers lui alors qu'il était en cours d'effectuer son travail et ont essayé de l'empêcher de filmer, en essayant de le dessaisir de sa caméra, lui demandant de prouver son identité. Il déclare, en outre, que sans

l'intervention d'autres agents qui l'avaient reconnu il n'aurait pu faire son travail.

3 – Recommandations :

Le centre de Tunis pour la Liberté de la presse et après avoir observé la totalité des abus commis sur les journalistes durant le mois de février appelle le gouvernement à :

- Garantir, de toute urgence, la protection des journalistes menacés de mort et met en garde contre toute atermoiement dans la prise des mesures nécessaires à cet effet ;
- Mettre fin aux campagnes d'incitation contre les journalistes et interroger tous ceux qui y sont impliqués ;
- Poursuivre en justice tous les policiers qui ont agressé les journalistes, en connaissance de leur qualité, d'autant que des recommandations similaires, déjà émises, n'ont toujours pas trouvé écho, les mois précédents ;

Il importe, également, au Centre, et après avoir pris connaissance de l'arrêt occasionnel de transmission des ondes radio « Oxygène FM » ainsi que des menaces de fermeture définitive qui la frappent d'appeler à :

- Eviter le recours aux blocages matériels pour justifier la suspension de la transmission de n'importe quelle entreprise de presse, auquel cas, ce serait bafouer de façon flagrante le droit d'accès à l'information ;
- Accélérer la constitution du haut Comité de l'Audio-visuel, seule habilitée à évaluer les difficultés par lesquelles passent les radios naissantes et régionales ;
- Mettre en place un fonds d'appui aux radios naissantes, qu'elles soient privées ou associatives, financé par les entreprises publiques à travers des taux retenus sur les revenus sur les impôts ;
- répartir de manière équitable les ressources générées par la publicité publique.



L'Observatoire du Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse en Tunisie



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

Centre de Tunis pour la liberté de la presse adresse : 04 rue de Mexique 1002 Belvédère Tunis
N° tel et Fax: +216 71288655 site : www.ctlj.org mail : info@ctlj.org

Design Tarek alghorani



مركز تونس لحرية الصحافة

TUNIS CENTER FOR PRESS FREEDOM
CENTRE DE TUNIS POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE



Rapport :

LES VIOLATIONS CONTRE LA PRESSE TUNISIENNE

Février 2013



OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS

ims
INTERNATIONAL
MEDIA SUPPORT